



Compte rendu de jury

Examen professionnel
avancement de grade
Adjoint d'animation principal
de 2^{ème} classe
Session 2022

Pôle

Recrutement

Concours

MAJ le 04/12/2023

I. Présentation générale de l'opération

Le CDG31 a organisé, en 2022, l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

- Conditions d'accès

Cet examen professionnel est ouvert aux agents relevant du grade d'adjoint d'animation territorial ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

- Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

- Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par un CDG d'Occitanie. Un calendrier national commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

- Jury

Le jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire, Président du jury,
- 1 Conseillère municipale, suppléante du Président du jury.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Cheffe de service au sein d'une métropole.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Directrice d'un pôle culturel en retraite,
- 1 Directeur d'un pôle éducation jeunesse au sein d'une commune.

- Sujet et notes de cadrage

Les sujets de l'épreuve écrites d'admissibilité, ainsi que les notes de cadrage des épreuves, sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

- Déroulement de l'opération

Inscriptions	Retrait des dossiers du 26 octobre au 1er décembre 2021 Date limite de dépôt des dossiers le 9 décembre 2021
Epreuves d'admissibilité	17 mars 2022
Jury d'admissibilité	10 mai 2022
Epreuves d'admission	22 et 23 juin 2022
Jury d'admission	23 juin 2022

II. Données statistiques générales

A. Chiffres clés

		Examen
Nombre de dossiers reçus		79
Nombre de candidats admis à concourir		73
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	64
	Pourcentage	87,6 %
Nombre de candidats admissibles		63
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	62
	Pourcentage	98,4 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		58
Taux de réussite (admis/présents admissibilité)		90,6 %

Les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31.

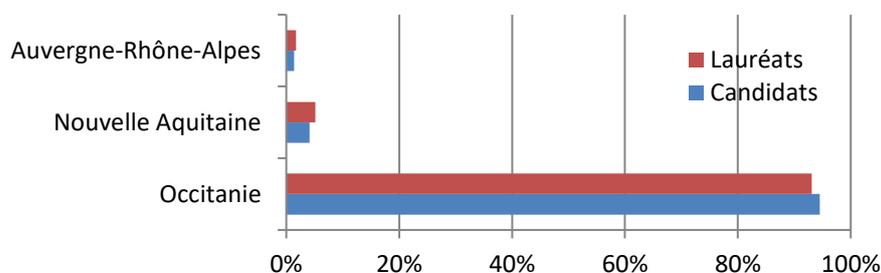
Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

B. Profil des candidats et des lauréats

- Age et sexe

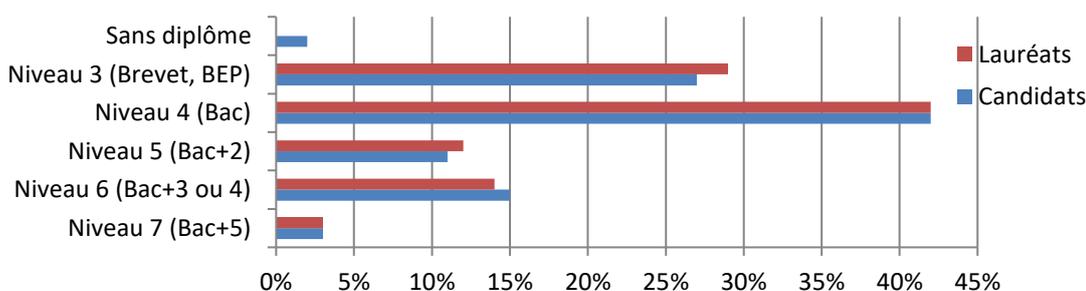
Les femmes représentent 73 % des candidats et 74 % des lauréats. Les moyennes d'âges des candidats et des lauréats sont très proches (38,7 ans pour les candidats et 38,8 pour les lauréats).

- Origine géographique



La majorité des candidats (95 %) est originaire de la région Occitanie.

- Diplômes

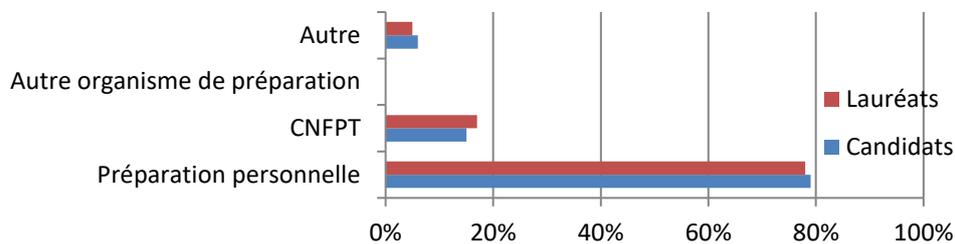


Les 2/3 des candidats et des lauréats détiennent un titre ou diplôme supérieur au niveau 3 (anciennement niveau V), requis pour le concours d'accès au même grade.

- **Situation professionnelle**

Les candidats relèvent tous de la Fonction Publique Territoriale.

- **Préparation**



17 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation personnelle auprès du CNFPT.

78 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation personnelle, ce qui correspond à 74 % des lauréats.

III. Phase d'admissibilité

A. Libelle de l'épreuve

L'épreuve écrite consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : 1h30 - Coef : 2).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

B. Epreuve de 3 à 5 questions

- **Thématique du sujet**

Le sujet portait sur l'accès aux loisirs des enfants porteurs d'un handicap.

- **Organisation**

Les épreuves écrites se sont déroulées le 10 mai 2022 à Labège.

Un candidat a sollicité un aménagement d'épreuve.

- **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
64	11,59	52	1	17	4,25

- **Constat des correcteurs**

Les qualités rédactionnelles sont moyennes et le niveau d'orthographe est très moyen. Les réponses apportées sont souvent succinctes et sans argumentation. Les candidats manquent de maîtrise sur les connaissances et aptitudes professionnelles.

C. Résultats d'admissibilité

9 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

1 candidat qui a obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité a été éliminé.

63 candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 5 sur 20 ont été autorisés à se présenter aux épreuves d'admission.

IV. Phase d'admission

A. Libellé de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et est remis au jury préalablement à cette épreuve.

Durée : 15 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3.

B. Epreuve orale d'entretien

- Organisation

Les épreuves orales se sont déroulées les 22 et 23 juin 2022 à Labège.

Le jury a été scindé en 2 groupes d'examineurs de 3 personnes (un élu, un fonctionnaire et une personnalité qualifiée).

- Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes ≥ 10 / 20	Nombre de notes < 5 / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
62	13,32	57	0	18	5

- Constat des évaluateurs

Dans l'ensemble, le niveau des candidats est correct.

C. Résultats d'admission

- Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission, sont les suivants :

Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
62	12,68	58	17	7

- Délibération

1 candidat absent aux épreuves d'admission a été éliminé.

4 candidats ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, n'ont pas été admis.

58 candidats ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 ont été admis.

V. Bilan

Le jury observe un bon niveau des candidats avec une moyenne générale s'élevant à 12,68/20.

Le taux de réussite à l'examen professionnel de 89 % est supérieur à la précédente session (85,3 %).

Le jury constate que l'ensemble des candidats s'est bien préparé aux épreuves de l'examen.

Bien que les candidats présentent majoritairement des lacunes dans la connaissance de l'environnement territorial, ils maîtrisent les connaissances professionnelles de leur domaine d'activité et démontrent, dans l'ensemble, tant leur motivation que leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

Cependant, le jury constate que peu de candidats remplissent correctement le document retraçant l'expérience professionnelle. Il incite donc les futurs candidats à compléter plus sérieusement ce document et à se référer à la note de cadrage de l'examen, consultable sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,

Aurélien EVANNO



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière - CS 37666
31676 LABEGE CEDEX
Tél : 05 81 91 93 00 - Télécopie : 05 62 26 09 39
Site Internet : www.cdg31.fr
Mél : contact@cdg31.fr

*© CDG 31. Tous droits réservés. [2022].
Toute exploitation commerciale est interdite*